



Produits d'information Données sur les véhicules

NEUZU_IMPORTEUR: Liste de véhicules avec les nouvelles immatriculations de l'année en cours qui proviennent de la propre importation

État: 11.5.2022

Version 3.1

Dernières modifications : colonnes Marque et Forme de carrosserie, valeurs numériques dans l'exportation Excel sous forme de nombre, amélioration pour les valeurs de CO2 dépendant de la version de la boîte de vitesses à partir de la RT, pas de colonne avec compteur dans l'exportation txt, pas de résumé de la requête dans l'exportation txt.

Ensemble de données

Contenu des données ; utilisation ; format ; transmission des données

NEUZU_IMPORTEUR

Contenu des données :

Chaque importateur reçoit une liste des véhicules qu'il a importés et qui ont été mis en circulation pour la première fois durant l'année en cours. Pendant le mois de janvier, les véhicules de l'année précédente sont également inclus. La liste ne contient pas de véhicules d'autres importateurs. L'ensemble des données n'est disponible que pour les entreprises ou les personnes qui ont elles-mêmes importé des véhicules.

"Buts d'utilisation" :

Déterminer le début de la période de garantie sur la base de la date de première mise en service. Suivi continu de la réalisation des objectifs de CO2. Suivi continu des objectifs de vente".

Prescriptions sur les émissions de CO2

Le jeu de données NEUZU_IMPORTEUR se distingue à de nombreux égards de la base de données pertinente qui est déterminante pour l'exécution des prescriptions relatives aux émissions de CO2 des véhicules. Les principales différences sont les suivantes :

- Les cessions de véhicules entre importateurs ne sont pas prises en compte dans le jeu de données.
- Les regroupements d'importateurs en communautés d'émission ne sont pas pris en compte.
- Le statut d'un importateur n'est pas pris en compte (art. 18 - 22 de l'ordonnance sur le CO2).
- Le jeu de données ne contient pas d'informations provenant du dédouanement des véhicules. La date de dédouanement n'est pas disponible.
- Les poids à vide et les émissions de CO2 représentés dans le jeu de données peuvent s'écarter des valeurs déterminantes pour l'exécution du CO2. Entre autres, la valeur CO2 n'est pas corrigée (liste non exhaustive) :
 - Déductions pour Eco-Innovations.
 - Valeur CO2 provenant de COC supplémentaires.
 - Pas de déduction pour la part de biogaz des véhicules fonctionnant au gaz.
 - Pas de calcul des émissions de CO2 selon l'annexe 4 de l'ordonnance sur le CO2, pour les véhicules qui ne disposent pas d'un justificatif reconnu des émissions de CO2 selon l'art. 24 ou l'art. 25.
 - Le jeu de données ne tient pas compte de l'examen de l'assujettissement au champ d'application des émissions de CO2.
- champ d'application des prescriptions sur les émissions de CO2.

Dans le cadre de l'exécution des prescriptions sur les émissions de CO2 des véhicules, seuls les décomptes établis par l'OFEN déploient des effets juridiques pour les grands importateurs. Les éventuelles corrections des données d'exécution sont effectuées selon les directives de l'OFEN.

En ce qui concerne les prescriptions relatives aux émissions de CO2 des véhicules neufs, l'ensemble des données se distingue à de nombreux égards de la base de données pertinente qui est déterminante pour l'exécution des prescriptions relatives aux émissions de CO2 des véhicules. Les principales différences sont les suivantes :

Les cessions de véhicules entre communautés d'émission ne peuvent pas être prises en compte. L'ensemble de données n'est disponible que pour les entreprises ou les personnes qui ont elles-mêmes importé des véhicules.

Formats de données :

sur demande, fichier Excel (lisible par une personne)
ou fichier .txt (lisible par machine) avec tabulation comme séparateur.

Transmission des données :

Les données sont transmises exclusivement par e-mail.
Seuls les destinataires d'e-mails internes à l'entreprise sont servis. Plusieurs destinataires peuvent être pris en compte.

Le jour et l'heure de l'envoi peuvent être choisis librement (p. ex. le vendredi à 17h00, le 1er du mois à 7h00, etc.)

Chaque envoi est soumis à une taxe conformément à l'ordonnance sur les taxes (actuellement 110 CHF).

Sous réserve de modifications !

Nr.	Champ de données	Signification
1.	Fahrgestell-Nr ↑ (N° de châssis ↑)	Numéro de châssis ou VIN, trié par ordre croissant. Champ 23 dans le permis de circulation. Dans l'exportation txt sans le caractère spécial ↑.
2.	1.IV_Datum (1.IV_Date)	Date de première mise en circulation (dd.MM.yyyy), champ 36 du permis de circulation. Pour les véhicules importés d'occasion, la date de première mise en circulation est reprise ici de l'étranger.
3.	Marke (Marque)	
4.	Marke_und_Typ (Marque et type)	Marque et type exact du véhicule selon la réception par type ou les indications de l'expert de la circulation. Champ 21 du permis de circulation.
5.	TG (RT)	Numéro de la réception suisse par type ou IVI, si le véhicule a été immatriculé par eCOC. Champ 24 du permis de circulation.
6.	TG_Zusatz (RT_Ajout)	M : Véhicule avec des modifications techniques par rapport au numéro de réception par type ou à l'eCOC C : Modifications du type de véhicule par rapport au numéro de réception par type ou à l'eCOC. X : dispensé de la réception par type, mais correspond à une réception par type. Y : combinaison X+M ou X+C
7.	Typ (type)	Type, variante ; version selon la réception globale UE. N'est indiqué que pour les véhicules qui ont été homologués par eCOC (voir champ n° de réception par type) ou si l'indication dans la réception par type est uniforme et compréhensible.
8.	Variante	
9.	Version	
10.	Getriebe (Boîte de vitesses)	Code du type de transmission et de la commande. Premier chiffre : type de boîte de vitesses (A=automatique, M=mécanique, S=variable, H=hydrostatique). Valeurs numériques : nombre de rapports. Chiffres restants : Mode ou type de boîte de vitesses supplémentaire (A = mode automatique ; M = boîte de vitesses mécanique ou à variation continue ; S = boîte de vitesses manuelle à embrayage automatique).
11.	Leergewicht_TG (Poids à vide_RT)	Poids à vide supérieur [kg] selon la réception par type (champ RT).
12.	Leergewicht_Fzg (Poids à vide_Vhcl)	Poids à vide du véhicule [kg], champ 30 du permis de circulation.
13.	CO2_WLTP-TG	Émissions de CO2 [g/km] selon WLTP ou NEDC selon la réception par type (voir champ TG). Non saisi pour tous les types de véhicules et uniquement pour les véhicules soumis à la procédure de réception par type CH.
14.	CO2_NEFZ-TG	Attention : la valeur 0 g/km peut être représentée comme vide.
15.	CO2_WLTP	Émissions de CO2 [g/km] selon WLTP ou NEDC du véhicule individuel . Pas saisi pour tous les véhicules et types de véhicules.
16.	CO2_NEFZ (NEDC)	Attention : la valeur 0 g/km peut être représentée comme vide. Attention : en cas de réception par type corrigée a posteriori, des valeurs non corrigées peuvent être indiquées ici. Pour les véhicules ayant subi des modifications techniques (voir champ TG_Ajout), les valeurs peuvent différer par rapport à CO2-WLTP/NEDC-TG.
17.	Emissionscode (Code émissions)	Code d'émission suisse. Champ 72 du permis de circulation.
18.	Fzg.-Art (Type de véhicule code)	Classification suisse des véhicules, champ 19 du permis de circulation.
19.	Karosserieform (Forme carrosserie)	Forme de la carrosserie avec code, champ 25 du permis de circulation.
20.	Fahrzeugklasse (Catégorie de véhicule)	Classification européenne des véhicules, pas disponible sur tous les véhicules.
21.	Verzollungsdatum (Date de dédouanement)	Date de dédouanement (dd.MM.yyyy), si elle a été communiquée à IVZ par le transporteur.
22.	CH-FL_1.IV-Datum (Date)	Date de première mise en circulation (dd.MM.yyyy). en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein. Données incomplètes, car l'attribut n'a été introduit qu'en 2020. Cette date n'est pertinente que pour les véhicules importés d'occasion.
23.	1.IV_Staat (Etat)	vide : Suisse. Cette indication est relevante que pour les véhicules importés d'occasion.
24.	Stand_IVZ (Etat)	Date et heure de la requête de la base de données.